

## Comprendre, repérer et accompagner l'innovation sociale et territoriale

### *Guide pour renouveler son approche du développement local*

*Mylène Thou (Cap Rural) et Pascale Vincent (Ciedel), Chronique sociale, 2018.*

#### EXERCICE 4.9.

### Comment coopèrent les acteurs dans le processus de construction du projet ?

#### Exemple des Centrales villageoises<sup>1</sup>

Le projet permet plusieurs niveaux de coopération ou de collaboration :

- la **collaboration entre Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURAE) et les Parcs naturels régionaux (PNR)** qui ont joué le rôle d'impulsion, puis de coordination et d'animation du projet. Elle est choisie, sans rapport de hiérarchie et basée sur des intérêts convergents et enjeux communs : promouvoir la production d'énergie renouvelable locale et une démarche de développement local associant collectivités, entreprises et citoyens. Les PNR d'Auvergne-Rhône-Alpes étant intégrés dans un réseau national, ils ont permis de faire le lien et d'intégrer de nouveaux Parcs dans cette dynamique. Chaque partenaire a apporté principalement du temps et des compétences de montage, d'animation et de coordination de projets locaux et/ou régionaux, nationaux et européens, et leurs réseaux de connaissances et de partenaires. Les deux profils de partenaires sont complémentaires. L'un a une dimension régionale, et travaille à la fois avec des acteurs locaux, régionaux et nationaux. Les autres ont un ancrage local (lien avec les collectivités et acteurs des territoires ruraux) et des réseaux extra-locaux. Tous deux ont une culture de travail en partenariat et en réseau. Leur coopération a permis de mettre en place une expérience originale basée sur une phase de conception et d'expérimentation du principe des centrales villageoises, puis de diffusion / essaimage et de normalisation/institutionnalisation. Elle a permis de renforcer leurs capacités à accompagner l'émergence et la pérennisation des innovations. L'association de ces deux profils d'acteurs reconnus pour leurs savoir-faire et expertises, et leur capacité à expliquer, promouvoir et proposer des solutions a joué sur la reconnaissance et l'avancée du projet auprès des autres acteurs.
- la **coopération entre habitants, entreprises et collectivités locales** : elle est choisie et pour partie nouvelle au regard de la nature du projet. Le rapport entre ces trois acteurs a pu être antérieurement conflictuel et n'est pas égal (autorité de la collectivité au regard de ses prérogatives). Dans le cadre du projet, leurs intérêts sont convergents, même si les enjeux peuvent être différents. Ici la coopération permet aux collectivités d'intégrer l'intérêt, les besoins et les propositions des citoyens et les entreprises dans leurs actions. Inversement, elle permet, lorsque ce n'est pas le cas, aux citoyens et entreprises de prendre plus en considération l'intérêt général et public. Cette collaboration permet de mutualiser du temps, l'expertise d'usage ou technique des uns, le financement de tous, un appui à l'animation, des toits pour installer des panneaux solaires (bâtiments publics ou privés).

---

<sup>1</sup> Voir présentation des centrales villageoises dans l'exercice 1.5.

- la **coopération entre les centrales villageoises à l'échelle régionale** (phase expérimentale), puis nationale (phase de diffusion/essaimage et création de l'association nationale) : elle est choisie et nouvelle, car construite au fur et à mesure de la création des centrales. Elle est non conflictuelle et non hiérarchique. L'intégration des nouveaux est facilitée par l'animation et la coordination du réseau assurée par Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement et le comité de pilotage, et la logique de mutualisation sur laquelle se base la démarche. Chaque centrale contribue à la dynamique en apportant ses expériences et son vécu du terrain, ses questions et difficultés, ses idées. Cela permet de construire des réponses communes et un modèle, une méthode et des outils transférables à d'autres porteurs de projets. Cette coopération contribue à renforcer les compétences de chacun, à faire reconnaître la démarche et à proposer de nouvelles solutions et formes d'organisation.
- la **coopération entre le groupe pilote avec les opérateurs de l'énergie, et des institutions** : au départ, les opérateurs de l'énergie sont peu moteurs et volontaires dans la coopération, car le projet remet en question leurs choix et fonctionnement, et suppose des changements de leur part. Les intérêts et les enjeux divergent avec ces derniers. L'appui des institutions pour l'expérimentation incitent les opérateurs à être présents dans le comité de pilotage régional. Au fur et à mesure de l'avancée du projet et de l'émergence des centrales, leur position va évoluer. Ils seront plus ouverts au dialogue et s'associeront à l'un des PNR pour expérimenter de nouvelles modalités techniques. L'intégration des sociétés locales dans le comité de pilotage, l'amplification de l'essaimage, puis la création de l'association nationale, a sans doute modifié ce positionnement. Chaque acteur apporte des idées, des compétences et de l'expertise, de l'expérience de terrain, du réseau. La coopération permet de construire un savoir-faire commun et d'imaginer des solutions pour permettre la mise en place des centrales villageoises. Elle permet de faire connaître, reconnaître, légitimer l'action portée par les porteurs des centrales auprès des autres acteurs (opérateurs et institutions), et de négocier avec ces derniers des évolutions techniques, juridiques ou financières. Cela est facilité par le travail de médiation et de coordination assuré par Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement.